



REGLEMENT DE COURSE LA SAINTÉLYON JUST...IN TIME

2021

TABLE DES MATIÈRES

Principe et déroulement	2
Formules	2
Inscriptions	2
Conditions de participation	3
Tarifs d'inscriptions	3
Modifications d'inscriptions	3
Equipement obligatoire	4
Responsabilité	4
Orientation	4
Annulation	4
Droits à l'image	5
CNIL	5
Engagement contractuel	5

Ce règlement est susceptible d'être modifié jusqu'au jour de l'épreuve.

Merci

La « *SaintéLyon Just in...Time* » est une déclinaison connectée de La SaintéLyon, sur le parcours de la SaintéLyon, organisée en février et mars 2021.

Le participant y est considéré comme étant en excursion personnelle, dans le strict respect du code de la route. Il est obligatoire d'effectuer le tracé de manière autonome sans l'aide d'un véhicule motorisé (moto) ou mécanique (vélo musculaire, VAE etc.)

La pratique du trail running est un sport dangereux par nature, à travers lequel le pratiquant s'expose à un certain nombre de risques et de manière non exhaustive aux chutes et aux blessures corporelles. Il est entendu que chaque participant à la « *SaintéLyon Just in...Time* » accepte l'existence de ces risques inhérents à la pratique et à la participation à cette épreuve.

Principe et déroulement

La « *SaintéLyon Just in...Time* » est un challenge contre la montre personnel, en autonomie totale, donnant lieu à un classement.

L'organisation n'assure ni le fléchage du parcours, ni sa sécurisation ni son encadrement médical. Le code de la route doit être strictement respecté.

Conditions pour être classé :

- Être inscrit
- Démarrer son activité entre 19h00 et 23h59
- Respecter le parcours dans sa totalité (validation de l'ensemble des check points GPS prévu sur le parcours). Les participants qui ne seront pas enregistrés à tous ces points de contrôle ne seront pas classés.
- Arrivée avant le temps limite de 20 heures de course

Autres :

- Être finisher permet d'obtenir un diplôme finisher et des points ITRA : 3 points ITRA sur la SaintéLyon et 2 points ITRA sur la Saintexpress.
- Le challenge se déroule sur une période de 3 semaines minimum. Durant cette période, le participant choisit n'importe quel jour pour réaliser sa tentative.
- Le point de départ sera matérialisé par un marquage adhésif rétroréfléchissant et panneau informatif.
- Il peut y avoir plusieurs tentatives. Le participant peut abandonner en route et refaire une tentative quelques jours plus tard. Tant qu'il n'a pas été détecté sur le dernier check point d'arrivée devant la Halle Tony Garnier à Lyon, sa performance n'est pas validée ni inscrite au classement.

Formules

La « *SaintéLyon Just in...Time* » propose 4 distances :

- La SaintéLyon 74 km
- La SaintExpress 44 km
- La SaintéSprint 19 km
- La Saintétic 10 km

Inscriptions

Inscription obligatoire via notre site internet avec un mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf en cas d'annulation par l'organisateur lui-même, si le couvre-feu perdurait au-delà du 28 mars.

Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant. L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

Conditions de participation

Limite d'âge :

- SaintéLyon : 20 ans et plus
- SaintExpress : 20 ans et plus
- SaintéSprint : 18 ans et plus
- SaintéTic : 16 ans et plus

Aptitude physique et médicale :

Le participant déclare sur l'honneur être en parfaite santé, de ne présenter aucune contre-indication à la pratique de la course à pied et disposer des capacités physiques et d'un entraînement suffisant pour effectuer la formule choisie dans sa totalité.

Tarifs d'inscriptions

FORMULES	PRIX GRAND PUBLIC	PRIX INSCRITS SAINTÉLYON 2020
<i>SaintéLyon</i>	15€	8 €
<i>SaintExpress</i>	15€	8 €
<i>SaintéSprint</i>	10€	7 €
<i>SaintéTic</i>	10€	7 €

➡ 1€ par inscription sera reversé au centre Léon Bérard.

Le prix d'inscription comprend :

- Le dossard digital
- L'accès à l'application EXTRACKS
- L'audio guidage « *SaintéLyon Just in...Time* »
- Le téléchargement de la trace GPX du parcours
- Le chronométrage et le classement
- L'attribution des points ITRA pour les finishers
- Le diplôme finisher personnalisé à télécharger post-course

Modifications d'inscriptions

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage : aucun remboursement.

- D'une course vers une course à plus fort kilométrage : paiement de la différence suivant le tarif.

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le module d'inscription de la « **SaintéLyon Just in...Time** ». Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.

Il est possible jusqu'au début de l'épreuve. Aucun changement ne sera effectué une fois l'épreuve commencée.

La personne remplaçante règlera alors l'inscription au tarif en vigueur.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. 2 euros de frais de dossier seront retenus.

Equipement obligatoire

La tentative se déroulant de nuit et en conditions hivernales, chaque participant devra être équipé obligatoirement :

- D'une frontale avec piles de rechange,
- D'une couverture de survie,
- Un système d'hydratation de 1L minimum,
- D'une réserve alimentaire liquide et solide suffisante pour être totalement autonome sur la formule kilométrique choisie.
- D'un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue (collants, deux à trois couches de vêtements, bonnet, coupe-vent imperméable, gants) et évacuant la transpiration.
- D'un smartphone avec une batterie chargée et une batterie de secours minimum

Nb : Le ravitaillement par des tiers sur le parcours est autorisé et très largement encouragé.

Responsabilité

Le participant effectue sa tentative le jour de son choix, sous sa propre responsabilité.

Il devra se renseigner au préalable sur les conditions météo annoncées et décider si elles autorisent sa tentative.

Le participant est considéré comme étant en excursion personnelle. La responsabilité des organisateurs ne pourra être directement engagée en cas de chute, incident avec un tiers, blessure ou problème médical.

Un proche du participant devra être prévenu de sa tentative et disponible pour assurer son rapatriement en cas de problème.

En cas de problème grave, le participant devra contacter les pompiers (18 - 112) ou le SAMU (15).

Orientation

Les parcours ne sont pas fléchés. Vous devez scrupuleusement suivre les indications de l'audioguidage. En cas d'hésitation, certains carrefours problématiques ont été équipés d'un léger marquage rétro réfléchissant.

Annulation

L'organisation de la SaintéLyon se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour raison de restriction sanitaire.

Dans ce cas, toutes les inscriptions seraient remboursées à 100 % (hors frais de transaction et les 1€ reversé au Centre Léon Bérard)

Droits à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs de la **« SaintéLyon Just in...Time »** ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants acceptent de recevoir par email des informations et newsletters concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra-Sports. Par l'intermédiaire d'Extra-Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation : par email à l'adresse info@saintelyon.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports – SaintéLyon – 5,rue Vauban – 69006 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris pleine connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.
